

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/268

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE BLAISE PASCAL ET AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE À COURNON-D'Auvergne.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

- **Vu** la demande de l'entreprise « CHRISTOPHE ÉLAGUEUR RÉNOV HABITAT », concernant la taille de plusieurs arbres à effectuer au 20 rue Blaise Pascal à Cournon-d'Auvergne, à l'aide d'une nacelle,

- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation rue Blaise Pascal et avenue de la République.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Une partie de la chaussée sera neutralisée à hauteur de ladite adresse: 20 rue Blaise Pascal à Cournon-d'Auvergne, du lundi 15 juin 2026 de 09h00 au vendredi 19 juin à 16h00, le temps strictement nécessaire aux travaux.

Article 2^{ème}

Le stationnement se trouvant en face et à hauteur du n°20 rue Blaise Pascal à Cournon-d'Auvergne sera neutralisé du lundi 15 juin 2026 de 09h00 au vendredi 19 juin à 16h00, le temps strictement nécessaire aux travaux.

Article 3^{ème}

Le trottoir avenue de la République sera neutralisé du lundi 15 juin 2026 de 09h00 au vendredi 19 juin à 16h00, dans sa partie comprise entre le 20 rue Blaise Pascal et le passage piéton se trouvant à hauteur du 20 avenue de la République à Cournon-d'Auvergne, le temps strictement nécessaire aux travaux.

Article 4^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par le pétitionnaire.

Article 5^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'entreprise « CHRISTOPHE ÉLAGUEUR RÉNOV HABITAT » sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 9 juin 2026.

Certifié exécutoire

Yanik PRIÈRE
Maire de Cournon-d'Auvergne
4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

18 JUIN 2026

